

BAREME DES PRIX

VENTE

Honoraire de transaction à la charge du Vendeur ou Acquéreur, selon ce qui a été défini au mandat (cette information est donnée avant toute présentation d'un bien) Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce:

* Local commercial, Terrain, garage, box et parking 12% TTC du prix de vente.

* Immeuble : 6% TTC du prix de vente jusqu'à 500 000 €.
5% TTC du prix de vente à partir de 500 000 €.

* Avis de valeur vénale 150 € TTC PAR LOT.

Centre de médiation : 33 rue Pierre Clément 83 000 Draguignan www.avocazur.com

HONORAIRES TTC GESTION LOCATIVE

* Gestion locative immeuble « appartement –maison »: de 8 % à 10% TTC des sommes encaissées à la charge du mandant.

* Gestion locative local commercial ou garage : de 10% à 12% TTC des sommes encaissées à la charge du mandant.

* Possibilité d'adhérer à une garantie des loyers impayés « HORIZONS » taux de 2.40% TTC des loyers TTC.

* Déplacement tous services: 90 € TTC

Prestation particulières à la charge du mandant :

*Frais de constitution d'un dossier contentieux Incline dans la Gestion Locative

*Frais de gestion d'un sinistre assurance Incline dans la Gestion Locative

* Frais d'établissement et envoi de l'aide à la déclaration des revenus fonciers Incline dans la Gestion Locative

MISE EN LOCATION

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6/7/89

* Recherche locative (visite du bien ; constitution du dossier locataire; rédaction du bail) : 8 € TTC du m². A la charge du propriétaire

* Recherche locative (visite du bien ; constitution du dossier locataire; rédaction du bail) : 8 € TTC du m². A la charge du locataire.

* Honoraires état des lieux : 3 € TTC du m² de la surface habitable. A la charge du propriétaire

* Honoraires état des lieux : 3 € TTC du m² de la surface habitable. A la charge du locataire

* Forfait de 50 € TTC par convention d'occupation (garage, box, parking etc...) A la charge du propriétaire

* Forfait de 50 € TTC par convention d'occupation (garage, box, parking etc...) A la charge du locataire

* Déplacement tous services : 90 € TTC

* Entremise-négociation : Entre 50 € et 450 €

Honoraires pour les autres baux

*Habitation hors résidence principale) 14% HT soit 16.80 % TTC du loyer annuel charges comprises répartis par moitié entre locataire et bailleur.

***Le barème est calculé en fonction du taux de TVA actuellement en vigueur de 20 %.**

Les tarifs sont susceptibles d'être révisé chaque année, pour tous renseignements contacter l'agence.